



PRESTATIONS POUR ÉVÉNEMENTS SUR GLACE EN JOURNÉE

Cahier des charges

PATINOIRE MUNICIPALE
Avenue Léo-Lagrange
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE

1. OBJET DU CAHIER DES CHARGES

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les besoins, les exigences techniques, organisationnelles et opérationnelles liés à la mise en place de prestations d'animations pour événements sur glace au sein de la patinoire municipale de Brive-la-Gaillarde.

L'objectif est d'enrichir le programme d'animations de la patinoire à destination d'un public familial, sur l'ensemble d'une saison sportive allant de mi-septembre à fin avril.

Les animations interviendront principalement :

- Pendant les vacances scolaires ;
- Les week-ends ;
- Lors d'occasions spéciales ou événements ponctuels.

Les prestations attendues devront être adaptées à un large public, allant des jeunes enfants aux adultes, dans une démarche conviviale, festive et accessible.

2. DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES

2.1 PRESTATIONS ARTISTIQUES ET ANIMATIONS

Les prestataires retenus devront proposer des animations thématiques originales et adaptées à un public familial.

Le programme comprendra notamment 4 animations à thème réparties sur l'année sportive :

- Fin octobre ;
- Début janvier ;
- Février ;
- Avril.

Ces animations se dérouleront principalement le samedi ou le dimanche, sur une journée complète.

La durée des prestations sera comprise entre 6 et 8 heures selon le thème proposé.

Les prestations devront être conçues pour convenir aussi bien aux jeunes enfants qu'aux adolescents, parents et adultes.

Les prestations pourront comprendre, sans s'y limiter :

- Animations sur glace ;
- Jeux et défis participatifs ;
- Spectacles ou démonstrations ;
- Animations musicales et visuelles ;

- Déambulations costumées ;
- Interactions avec le public ;
- Décorations et mises en ambiance thématiques.
- Des animations accessibles au plus grand nombre

3. EXIGENCES TECHNIQUES ET LOGISTIQUES

3.1 PRESTATIONS TECHNIQUES

Le prestataire devra assurer la fourniture de son propre matériel spécifique nécessaire au bon déroulement des animations, notamment :

- Costumes ;
- Éléments de décoration ;
- Accessoires ;
- Équipements lumineux spécifiques ;
- Matériel d'animation dédié.

La patinoire mettra à disposition :

- La surface de glace ;
- Les patins si nécessaires ;
- Les équipements techniques de base :
 - Sonorisation
 - Éclairage général

Le prestataire devra veiller à la compatibilité de ses équipements avec les installations existantes.

3.2 ENCADREMENT ET SÉCURITÉ

Les prestataires devront s'assurer que l'ensemble des animations proposées respecte les normes de sécurité en vigueur applicables aux prestations sur glace.

Les risques spécifiques liés aux activités sur glace devront être intégrés dans la conception et l'organisation des animations, notamment :

- Glissades ;
- Chutes ;
- Gestion des flux de participants ;
- Sécurisation des zones d'animation.

Le prestataire devra prévoir :

- Un personnel qualifié et encadrant ;
- Des dispositifs adaptés à la sécurité du public ;
- Une vigilance particulière pour les jeunes enfants ;
- Le respect des capacités d'accueil de la patinoire.

3.3 LOGISTIQUE

Les prestations devront être organisées en étroite collaboration avec l'équipe de la patinoire municipale.

Cette coordination portera notamment sur :

- La mise en place des animations ;
- Les temps de montage et démontage ;
- La sécurité des participants et du public ;
- L'accueil du public ;
- L'organisation des espaces techniques et de circulation ;
- La coordination opérationnelle le jour de l'événement.

4. PLANNING PRÉVISIONNEL

Étape	Date	Responsable
Préparation		
Installation		
Répétitions		
Exploitation événement		
Démontage		

5. OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le prestataire devra :

- Respecter les délais convenus ;
- Fournir les assurances nécessaires ;
- Respecter la réglementation en vigueur ;
- Garantir la sécurité des intervenants et du public ;
- Désigner un responsable opérationnel unique.

6. MODALITÉS DE SÉLECTION DES PRESTATAIRES

Les offres des prestataires seront évaluées selon les critères suivants :

(voir tableau page suivante)

Critère	Description	Pondération
Créativité et originalité	Les animations devront se distinguer par leur caractère innovant, captivant et leur capacité à favoriser l'interaction avec le public.	30 %
Expérience et références	Les candidats devront démontrer une expérience dans la production d'événements, notamment dans l'univers des animations sur glace.	20 %
Capacité à s'adapter à un public familial	Les prestations devront être adaptées à un public familial comprenant jeunes enfants, adolescents et adultes.	20%
Prix	Le montant global de la prestation et la cohérence tarifaire de l'offre seront analysés.	30%

7. CONDITIONS FINANCIÈRES

7.1 COÛT DES PRESTATIONS

Les conditions financières seront définies sur la base d'un devis détaillé fourni par le prestataire.

Ce devis devra notamment préciser :

- Le type d'animation proposée ;
- Le contenu détaillé des prestations ;
- La durée des interventions ;
- Les moyens humains et matériels mobilisés.

Le coût annuel global des prestations devra être compris dans une fourchette comprise entre 2 000 € minimum et 3 100 € maximum.

7.2 FRAIS ANNEXES

Tout frais supplémentaire devra être clairement identifié dans la proposition financière du prestataire, notamment :

- Transport ;
- Hébergement si nécessaire ;
- Matériel spécifique ;
- Frais logistiques complémentaires ;
- Options éventuelles.

Aucun frais non mentionné dans le devis initial ne pourra être facturé sans validation préalable de l'organisateur.

8. MODALITÉS DE SOUMISSION DES CANDIDATURES

Les artistes, compagnies ou sociétés intéressés devront soumettre un dossier de candidature comprenant les éléments suivants :

- Présentation de la société
 - Historique,
 - Expériences passées,
 - Références.
- Description de l'animation proposée
 - Scénario,
 - Durée,
 - Description des éléments artistiques et techniques.
- Vidéos ou photographies de présentation
 - Notamment pour les animations déjà réalisées sur glace.
- Devis détaillé
 - Incluant les frais annexes,
 - Matériel nécessaire.
- Attestation d'assurance en cours de validité.

Date limite de candidature :

Les propositions devront être envoyées **avant le 31 juillet 2026**.

9. CONTACT

Pour toute question ou demande d'informations complémentaires, les candidats peuvent contacter :

- **Patinoire Municipale :**
 - Nom du contact : Sébastien ROINE
 - Téléphone : 05 55 74 34 62
 - E-mail : sebastien.roine@brive.fr
 - Adresse postale :
Patinoire Municipale
Avenue Léo-Lagrange
19100 Brive-la-Gaillarde
- **Service des Sports :**
 - Téléphone : 05 55 18 15 90
 - E-mail : sports@brive.fr

10. CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute prestation devra être réalisée conformément aux réglementations applicables en matière de sécurité, d'accueil du public et d'exploitation d'événements sportifs ou artistiques sur glace.

L'organisateur se réserve le droit de demander toute information complémentaire nécessaire à la bonne exécution des prestations.

11. VALIDATION

➤ **Fait à Brive, le**

➤ **Organisateur**

Nom :

Fonction :

Signature :

➤ **Prestataire**

Nom :

Fonction :

Signature :